

restent encore vivantes ; le culte catholique ne s'est pas modifié ; et s'il est survenu, depuis le XIII^e siècle, quelques changements dans la liturgie, ces changements n'ont pas une assez grande importance pour avoir éloigné de nous les édifices sacrés. Mais les châteaux féodaux appartiennent à des temps et à des mœurs si différents des nôtres, qu'il nous faut, pour les comprendre, nous reporter par la pensée à cette époque héroïque de notre histoire. Si leur étude n'a pour nous aujourd'hui aucun but pratique, elle laisse dans l'esprit une trace profondément gravée. Cette étude n'est pas sans fruits : sérieusement faite, elle efface de la mémoire les erreurs qu'on s'est plu à propager sur la féodalité ; elle met à nu des mœurs empreintes d'une énergie sauvage, d'une indépendance absolue, auxquelles il est bon parfois de revenir, ne fût-ce que pour connaître les origines des forces, encore vivantes heureusement, de notre pays. La féodalité était un rude berceau ; mais la nation qui y passa son enfance et put résister à ce dur apprentissage de la vie politique, sans périr, devait acquérir une vigueur qui lui a permis de sortir des plus grands périls sans être épuisée. Respectons ces ruines, si longtemps maudites, maintenant qu'elles sont silencieuses et rongées par le temps et les révolutions ; regardons-les, non comme des restes de l'oppression et de la barbarie, mais bien comme nous regardons la maison, désormais vide, où nous avons appris, sous un recteur dur et fantasque, à connaître la vie et à devenir des hommes. La féodalité est morte ; elle est morte vieillie, détestée ; oublions ses fautes, pour ne nous souvenir que des services qu'elle a rendus à la nation entière en l'habituant aux armes, en la plaçant dans cette alternative ou de périr misérablement, ou de se constituer, de se réunir autour du pouvoir royal ; en conservant au milieu d'elle et perpétuant certaines lois d'honneur chevaleresque que nous sommes heureux de posséder encore aujourd'hui et de retrouver dans des jours difficiles. Ne permettons pas que des mains cupides s'acharnent à détruire les derniers vestiges de ses demeures, maintenant qu'elles ont cessé d'être redoutables, car il ne convient pas à une nation de méconnaître son passé, encore moins de le maudire.

CHATELET, s. m. On donnait ce nom, pendant le moyen âge, à de petits châteaux établis à la tête d'un pont, au passage d'un gué, à cheval sur une route, en dehors d'une ville ou à l'entrée d'un défilé. On désignait aussi par le mot *châtelet*, des ouvrages de bois et de terre que les assiégeants élevaient de distance en distance entre les lignes de contrevallation et de circonvallation, pour appuyer les postes destinés à garder ces lignes.

Dès le IX^e siècle, la Cité, à Paris, était entourée de murailles flanquées de tours irrégulières, le tout de bois. Deux ponts donnaient accès dans la Cité, l'un au nord, à la place du Pont-au-Change actuel, l'autre au midi, à la place du Petit-Pont. Les têtes de ces deux ponts étaient déjà, et probablement avant cette époque, défendues par des châtelets : l'un, celui du nord, s'appelait le grand Châtelet ; l'autre, celui du sud, le petit Châtelet.